

In Extenso Auvergne Rhône Alpes

24 chemin des Verrières BP 33 69751 Charbonnières Cedex

Tél: +33 (0) 4 78 34 19 54 Fax: +33 (0) 4 78 34 26 66 Iyon.charbonnieres@inextenso.fr www.inextenso.fr

THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION

Non-profit organization under the 1^{er} juillet 1901 law 15 rue des immeubles industriels 75011 PARIS

Statutory auditor report on the financial statements

Year ended December 31, 2022

This is a translation into English of the statutory auditors' report on the financial statements of the Charitable organization issued in French and it is provided solely for the convenience of English-speaking users.

This statutory auditors' report includes information required by European regulation and French law, such as information about the appointment of the statutory auditors or verification of the management report and other documents provided to shareholders. This report should be read in conjunction with, and construed in accordance with, French law and professional auditing standards applicable in France.

Only the original report in French has legal authority.

SUMMARY

	<u>Page:</u>
> STATUTORY AUDITOR REPORT	3
> FINANCIAL STATEMENTS AS OF DECEMBER 31, 2022	6

* * *

THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION

Association under the 1er juillet 1901 law 15 rue des immeubles industriels 75011 PARIS

Statutory auditor report on the financial statements

Year ended December 31, 2022

To the general assembly of THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION,

1. Opinion

In compliance with the engagement entrusted to us by your general assembly, we have audited the accompanying financial statements of THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION for the year ended on 31 december 2022.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of your charitable organization as at 31 december 2022 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with French accounting principles.

2. Basis for Opinion

2.1 Audit Framework

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under those standards are further described in the Statutory Auditor Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report.

2.2 Independence

We conducted our audit engagement in compliance with independence rules applicable to us, for the period from 1 January 2022 to the date of our report and specifically we did not provide any prohibited non-audit services referred to in Article 5(1) of Regulation (EU) No 537/2014 or in the French Code of ethics (code de déontologie) for statutory auditors.

2.3 Emphasis

Without calling into question the opinion expressed above, we draw your attention to the following information indicated in the annexes to the financial statements:

- Information provided in the note "Faits caractéristiques de l'exercice" explaining FY22 deficit and the use of going concern assumption.
- Information provided in "Créances et dettes en devises" relating to the application of the conversion policy on financing in foreign currencies to be received.

2.4 Justification of Assessments

In accordance with the requirements of article L. 823-9 of the French Commercial Code (Code de commerce) relating to the justification of our assessments, we hereby inform you that our assessments concern the appropriateness of the accounting policies applied, as regards the estimation of accrued incomes, and the overall presentation of the financial statements.

These assessments were made in the context of our audit of the financial statements taken as a whole, and of the formation of our opinion expressed above. We do not express an opinion on any individual component of these financial statements.

3. Verification of the Management Report and of the Other Documents Provided to the general assembly members

We have also performed, in accordance with professional standards applicable in France, the specific verifications required by French law.

We have no matters to report as to the fair presentation and the consistency with the financial statements of the information given in the management report of the board and in the other documents provided to the general assembly with respect to the financial position and the financial statements.

4. Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with French accounting principles and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the charitable organization ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless it is expected to liquidate the Charitable organization or to cease operations.

The board is responsible for monitoring the financial reporting process and the effectiveness of internal control and risks management systems and where applicable, its internal audit, regarding the accounting and financial reporting procedures.

The financial statements were approved by the board.

5. Statutory Auditor Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our role is to issue a report on the financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists.

Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken based on these financial statements.

As specified in Article L.823-10-1 of the French Commercial Code (code de commerce), our statutory audit does not include assurance on the viability of the Charitable organization or the quality of management of the affairs of the Charitable organization.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the statutory auditor exercises professional judgment throughout the audit and furthermore:

- Identifies and assesses the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, designs and performs audit procedures responsive to those risks, and obtains audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for his opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtains an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit
 procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of
 expressing an opinion on the effectiveness of the internal control.
- Evaluates the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management in the financial statements.
- Assesses the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Charitable organization's ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence obtained up to the date of his audit report. However, future events or conditions may cause the Charitable organization to cease to continue as a going concern. If the statutory auditor concludes that a material uncertainty exists, there is a requirement to draw attention in the audit report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are not provided or inadequate, to modify the opinion expressed therein.
- Evaluates the overall presentation of the financial statements and assesses whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

aurent SIMO

On behalf of In Extenso Auvergne Rhône Alpes Statutory Auditor FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED DECEMBER 31, 2022

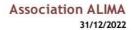


31/12/2022

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2022	31/12/2021
			Brut	Amortissements	Net	Net
7		I =	1	dépréciations 2	3	4
		Frais d'établissement				
	w w	Frais de recherche et de développement				
	ATION	Donations temporaires d'usufruit				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	79 026	28 050	50 975	59 698
	=-	Immobilisations incorporelles en cours	58 266		58 266	31 511
SÉ		Avances et acomptes				
ACTIF IMMOBILISÉ		Terrains			-	10
8	IONS	Constructions				
₹	LISAT	Installations techniques, matériel et outillage industriels	947 763	783 504	164 259	273 641
Ė	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations corporelles en-cours				
¥	= -	Avances et acomptes				
	Biens	s reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				
		Prêts	19 218		19 218	21 963
	MMO	Autres immobilisations financières	192 197		192 197	90 403
\vdash		Total (I)	1 296 470	811 555	484 916	477 218
\vdash	Stock	ks en cours	182 390		182 390	217 380
F	w	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 555 087		4 555 087	7 199 595
3	CRÉANCES	Créances reçues par legs ou donations			11.00.000	
SC	CRÉ,	Autres créances	36 813 321		36 813 321	31 975 905
ACTIF CIRCULANT		V.M.P	16 668		16 668	16 668
Ę	DIVERS	Instruments de trésorerie				
ĕ	좀	Disponibilités	5 615 836		5 615 836	10 151 662
\vdash		Charges constatées d'avance	176 489		176 489	417 349
	NO.	Total (II)	47 359 791	II.	47 359 791	49 978 557
COMPTES	ISA.	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
OMP	LAR.	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
O	DE RÉGULARISATION	Ecarts de conversion actif (V)	725 185		725 185	447 393
	œ	TOTAL GENERAL (I à V)	49 381 446	811 555	48 569 891	50 903 168
_						





BILAN PASSIF

		31/12/2022	31/12/2021
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
တ	Autres		
FONDS PROPRES	Ecarts de réévaluation		
8	Réserves		
S	Réserves statutaires ou contractuelles		
ᄝ	Réserves pour projet de l'entité		
Ε.	Autres	1 790 565	2 057 188
	Report à nouveau	0.5 (0.5) (0.5) (0.5) (0.5)	
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-638 503	-266 623
	Situation nette (sous total)	1 152 062	1 790 565
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	1 152 062	1 790 565
AUTRES FONDS PROPRES	Titres associatifs	2 000 000	2 000 000
P. F. B.	Total (II)	2 000 000	2 000 000
S ES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds dédiés		
	Total (II)		
SNO	Provisions pour risques	365 058	277 211
PROVISIONS	Provisions pour charges		
A.	Total (III)	365 058	277 211
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		73 149
	Emprunts et dettes financières divers	4 896	4 896
ES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 817 352	1 724 200
DETTE	Dettes des legs ou donations		004.540
	Dettes fiscales et sociales	1 111 086	984 516
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0.050.000	0.700.040
	Autres dettes	2 652 630	2 788 018
Comptes	Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	20 050 550	44.044.074
régul.	Produits constates d'avance Total (IV)	38 959 550 44 545 514	41 014 274 46 589 054
Ecarts	de conversion passif (V)	507 257	246 338
	TOTAL GENERAL (I à V)	48 569 891	50 903 168
	TOTAL GENERAL (I a v)	.000001	20 000 100

Mssion de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable



COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2022	31/12/2021
	Nombre de mois de la période	12	12
	Cotisations	1 912	3 249
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)	74 580	116 754
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)		23 436
7	Produits de tiers financeurs		
₫	Concours publics et subventions d'exploitation	53 594 308	55 067 593
Ε	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
ō	Ressources liées à la générosité du public		
호	Dons manuels	548 120	744 689
Ö	Mécénats	1 957 078	1 667 469
S	Legs, donations et assurances-vie		
5	Contributions financières	12 650 274	3 658 826
PRODUITS D'EXPLOITATION	Autres		
R	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	180 304	326 480
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	1 757 969	404 240
	Total des produits d'exploitation (I)	70 764 544	62 012 737
	Achats de marchandises		117 933
O	Variation de stock	46 009	-18 005
Ē	Autres achats et charges externes	48 130 241	41 478 149
Ĕ	Aides financières	5175-517-517-517-517-517-517-517-517-517	
7	Impôts, taxes et versements assimilés	187 560	161 840
X	Salaires et traitements	21 415 096	18 359 498
Ö	Charges sociales	1 137 005	879 625
ij	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	179 506	192 954
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux provisions	265 332	61 034
픐	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	335 443	1 284 170
	Total des charges d'exploitation (II)	71 696 191	62 517 196
1 - RE	SULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-931 647	-504 459
S S	Produits financiers de participations		
PRODUITS FINANCIERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
8 8	Autres intérêts et produits assimilés		
æ ≧	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
ш	Différences positives de change	881 396	399 461
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
SES	Total des produits financiers (III)	881 396	399 461
8 5	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	AC RECURSI ASSASS	
A S	Intérêts et charges assimilées	70 236	72 039
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change	515 611	90 860
正	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)	585 848	162 899
	SULTAT FINANCIER (III - IV)	295 549	236 563
3 - RE	SULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	-636 099	-267 896





COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2022	31/12/2021
E S	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7.0	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations en capital		20 000
PROD	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
EX	Total des produits exceptionnels (V)		20 000
ES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 405	
GES N. E.	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		16 298
CHARGES EPTIONNEL LES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 429
EXCE	Total des charges exceptionnelles (VI)	2 405	18 727
4 - RE	SULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 405	1 273
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	71 645 941	62 432 198
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	72 284 444	62 698 821
5 - EX	CEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	-638 503	-266 623

EVAL	UATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
10	Bénévolats		
Produits	Prestations en nature	64 545	61 761
Į,	Dons en nature	616 352	323 354
4	Total	680 897	385 115
	Secours en nature	616 352	323 354
ges	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Charg	Personnel bénévole		
ಕ	Prestations en nature	64 545	61 761
	Total	680 897	385 115





Généralités sur les règles comptables

Description de l'objet social de l'association, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées, et des moyens mis en oeuvre

Alima est une association "loi 1901" créée en 2009. En 2022, elle intervient dans 14 pays en Afrique et en Ukraine.

L'Association a pour objectif de produire des secours médicaux lors de situations d'urgences ou de catastrophes médicales en fondant son mode opératoire sur le partenariat, principalement avec des acteurs humanitaires nationaux et des instituts de recherche.

En mutualisant et en capitalisant leurs compétences, ALIMA et ses partenaires permettent l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre de bénéficiaires et contribuent à l'amélioration des pratiques de la médecine humanitaire à travers des projets de recherche opérationnelle.

La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus.

LE PATIENT D'ABORD : Le patient est au cœur de toute notre action. Les équipes terrains étant chaque jour en lien direct avec les patients, elles sont par conséquent au centre de tout ce que nous faisons.

Le travail des équipes qui les entourent doit avoir un seul et unique objectif : créer les conditions qui permettent au personnel en première ligne de soigner les patients de manière rapide, efficace et redevable.

RÉVOLUTIONNER LA MÉDECINE HUMANITAIRE : À travers la recherche médicale et la quête d'innovations, L'Association contribue à l'amélioration de la qualité médicale dans ses projets et diffuse ses avancées au reste des praticiens humanitaires et médicaux.

L'Association construit donc des preuves scientifiques, des savoirs et des modes opératoires qui permettent à ses innovations médicales d'être adoptées par d'autres.

Sa Mission Sociale est complétée par des valeurs qui sont détaillées dans sa Charte :

- . LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ
- . FAIRE CONFIANCE
- . L'INTELLIGENCE COLLECTIVE
- . LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.

L'assocation a des équipes de salariés à Paris, à Dakar et dans les différents pays d'intervention. Elle s'appuie également sur des entités partenaires (autres ONG internationales, assocaitions locales, etc.).

Faits caractéristiques de l'exercice

Le budget de l'association pour l'exercice 2022 avait été adopté avec un montant de ressources de 66.025 K€ et un résultat prévisionnel de -200 K€.

L'exercice 2022 se conclut avec un montant de produits d'exploitation de 71.696 K€ et un résultat net de -638,5 K€.

Comptablement et budgétairement, l'analyse de l'activité pour 2022 met en exergue une maîtrise des contrats de financement exécutés, tant en matière de volume de dépenses à engager et engagées, que du faible taux de dépenses inéligibles.

Par rapport à l'insuffisance de résultat pour 2022, les facteurs intrinsèques principaux feront l'objet d'actions concrètes en 2023 :

- Renforcer la maitrise de certains coûts fixes (frais de siège hors masse salariale) à parfaire ;
- Optimiser l'évolution de la masse salariale du siège, en particulier la part conventionnellement possible à inscrire au titre des contrats de financement afférente au suivi, à la mise en œuvre des projets, etc. ;
- Anticiper l'exposition de l'association aux différents effets de change pour les devises, surtout pour les USD (impact de la vive fluctuation en 2022) : gestion des dépenses, suivi des encaissements, couverture de change, etc.

Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 8 / 28



Règles comptables

L'annexe de l'association ALIMA fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration du 16 mai 2023.

Le bilan est d'un montant égal à 48 569 891 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat net de -638 503 €.

1/ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'Association ALIMA au 31/12/2022 ont été établis, en euros, conformément aux règles fixées par le PCG (règlement ANC n° 2014-03) et le règlement ANC n° 2018-06 (modifié) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2/ CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode au cours de l'exercice 2022.

3/ IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'association ne possède pas d'immobilisations décomposables.

Les durées d'amortissement retenues (durée d'usage), selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- Margues: non amorties
- Logiciels: 2 à 5 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Matériel médical: 2 à 3 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Installations, agencements, aménagements : 3 à 10 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Véhicules : 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Mobilier : 6 à 7 (pas de valeur résiduelle retenue).

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent au logiciel de SI RH développé et qui sera mis en service en 2023.

A la clôture, les immobilisations financières concernent des dépôts et cautionnements versés et un prêt octroyé à un partenaire terrain. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable.

Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 9 / 28



Aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture.

pour mémoire, suite à une cession d'actions en 2020, la participation dans la filiale IT4Life SAS était passée de 100 % à 51 % à fin 2020 et en 2021, la cession des 51% restants était intervenue.

4/ INVESTISSEMENTS AFFECTES AU TERRAIN

Les investissements réalisés et utilisés dans le cadre de projets ou d'actions sur le terrain sont enregistrés selon les modalités suivantes :

- Lorsque les acquisitions sont effectuées sur fonds propres, ils sont enregistrés en immobilisation et font l'objet d'un amortissement. La dotation aux amortissements de l'exercice est affectée et répartie analytiquement au(x) projet(s) concerné(s), en tant que charges à financer par le bailleur de fonds ;
- Lorsque le bailleur de fonds accepte de financer la prise en charge directe du coût des acquisitions, les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges de l'exercice.

5/ STOCKS ET CUBE

Au 31/12/2022, le poste stocks comprend les "CUBE" acquis par l'association et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cession ou d'une utilisation sur le terrain. Le coût d'entrée est évalué selon la méthode du coût d'acquisition (coûts directs uniquement).

Les sorties sont effectuées selon la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture.

Les opérations liées aux "CUBE" (Chambre d'Urgence Biosécurisée pour Epidémies - Biosecure Emergency Care Unit for Outbreaks ; unité de traitement autonome, facilement transportable, pour les maladies hautement infectieuses) font l'objet d'un enregistrement dans les comptes 607 (charges) et 707 (produits) , et se retrouvent comme tels au sein du compte de résultat.

6/ CRÉANCES ET AUTRES POSTES LIÉS

Au 31/12/2022, le poste créances est composé essentiellement des créances relatives au financement des projets. Il comprend également des dons encaissés en N+1 au titre de l'exercice clos.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une dépréciation est constatée à due concurrence.

Au 31/12/2022, aucune dépréciation n'a été constatée.

En l'absence de conditions suspensives, les créances relatives aux conventions de financement ou de mécénat sont enregistrées à la date de signature de celles-ci et, le cas échéant, à la date du premier ou de l'unique encaissement à défaut de notification formelle du financeur.

Au 31/12/2022, les créances liées aux contrats de financement des projets se décomposent comme suit par financeur (en €) :

Autres bailleurs privés	4.239.134
Fondation Gates	315.953
ECHO	6.137.414
EU	6.111.911
AMB. DE FRANCE	1.127.978
UN	3.331.424

Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 10 / 28



4.003.795
1.509.685
11.082.527
1.598.939
39.458.760

7/ CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Au 31/12/2022, l'association ne présente pas de dettes en devises. Aucun écart de conversion actif ou passif n'a donc été comptabilisé pour les dettes.

Au 31/12/2022, l'association présente des créances libellées en devises, principalement en USD.

Avant la comptabilisation des écarts de conversion actif ou passif à la clôture, le solde des créances en devises figurant au bilan correspond au solde en devises restant à encaisser converti en euros au taux de change de la comptabilisation lors de la signature respective des conventions.

A la clôture de l'exercice, conformément à l'article 420-5 du PCG, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours du change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- A l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente (compte 476 « Différences de conversion-Actif »);
- , Au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent (compte 477 « Différences de conversion-Passif »).

Le montant total des écarts de conversion actifs et ceux passifs s'établit respectivement à 725,2 Keuros et à 507,3 Keuros au 31/12/2022, ceux-ci portant majoritairement sur des créances en USD.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (compte 1515 « Provisions pour pertes de change »), sous réserve des dispositions particulières de l'article 420-6 qui mentionne que lorsque les circonstances suppriment en tout ou partie le risque de perte, les provisions sont ajustées en conséquence.

En conséquence, d'une part, il convient de vérifier si les effets des fluctuations de change font ou non conventionnellement l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par le mécène ou le bailleur de fonds.

Dans ce cas, il n'y a lieu de comptabiliser une provision pour perte de change qu'à concurrence de la part non couverte, par le mécène ou le bailleur de fonds. En effet, lorsque le risque de change est pris en charge par le bailleur, la comptabilisation d'une provision ne se justifie donc pas.

D'autre part, pour la détermination de la provision pour perte de change, il convient d'intégrer dans l'analyse l'engagement de dépenses futures en devises au cours du ou des exercices suivants et qui auront lieu dans la même devise et à un rythme voisin des encaissements prévus au titre de la convention. Il y a dans ce cas une relation de couverture entre la créance et les engagements de dépenses futures.

Ainsi, dans l'hypothèse où les opérations de ces conventions en devises présentent des termes suffisamment voisins et respectent les conditions fixées à l'article 420-6 du PCG, deux situations sont possibles à la clôture :

- Lorsque le solde d'une créance en devises s'avère d'un montant inférieur ou égal aux engagements de dépenses en devises à venir au cours du ou des exercices suivants et sous réserve de documenter les flux, aucune dotation pour provision pour perte de change n'est à enregistrer :
- Lorsque le solde d'une créance en devises est d'un montant supérieur aux dépenses en devises à venir au cours du ou des exercices suivants, la dotation pour provision pour perte de change peut se limiter à la part de chaque créance évaluée en devises qui excède le montant des dépenses à venir évaluées également en devises.

Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable



Il est précisé que la notion de dépenses doit s'entendre comme les coûts directs pour la réalisation des actions ou projets, augmentés, le cas échéant, des coûts indirects (frais administratifs, frais de siège, etc.) autorisés dans la convention.

Compte tenu de ces éléments, après une analyse précise créance par créance, il en ressort que la provision pour perte de change au 31/12/2022 a été enregistrée pour un montant cumulé de 265,3 Keuros. Celle-ci était de 61,0 Keuros au 31/12/2021 et fait l'objet d'une reprise en intégralité en 2022.

Par ailleurs, le produit constaté d'avance qui est comptabilisé le cas échéant pour tenir compte des engagements vis-à-vis du bailleur ne constitue pas une dette monétaire libellée en devises. De ce fait, il ne peut pas faire l'objet d'une réévaluation en fonction du taux de change à la clôture.

8/ ECARTS DE CHANGE

Les pertes ou gains de change constatés sur les encaissements intervenus au cours de l'exercice sont comptabilisés en produits ou en charges sur ledit exercice.

L'association intègre dans le résultat d'exploitation les écarts de change liés aux conversions en devises des encaissements de créances et de règlements de dettes. Ceux-ci figurent dans les postes "Autres produits" (pour 1.734,3 Keuros ; en 2021 : 142,8 Keuros) et "Autres charges" (pour 148,0 Keuros ; en 2021 : 827,0 Keuros) du compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts liés à la conversion au taux de clôture des soldes des banques, caisses et coffres en devises sont inscrits en résultat financier.

Enfin, l'association a souscrit en 2021 un instrument financier pour couvrir le risque de change en USD. C ette couverture s'est révélée défavorable compte tenu de l'évolution de la devise USD en 2022. L'effet négatif est de 284 K€, diférence entre les échéances dénouées en 2022 au taux souscrit (1,1497) et le taux au comptant respectif.

9/ DETTES FISCALES ET SOCIALES, AUTRES DETTES

Les dettes fiscales et sociales à la clôture sont composées des dettes sociales courantes liées à l'activité de l'association (dettes aux organismes sociaux pour les cotisations afférentes aux salaires, etc.).

Les autres dettes correspondent aux sommes reçues par ALIMA de la part de bailleurs, dans le cadre de contrats multipartenaires, pour le compte des partenaires concernés et qui sont à reverser à ces derniers.

10/ RESSOURCES ET DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS

Dans le cadre de son activité, l'association met en œuvre avec le concours financier d'organisations privées ou publiques, le plus souvent européennes ou internationales, des projets ou programmes d'actions sur le terrain (Niger, Mali, Tchad, etc.).

Les participations financières allouées par ces organismes visent à couvrir les dépenses engagées par l'association principalement sur le terrain et, le cas échéant, de manière accessoire ses frais de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice, le critère de rattachement retenu étant l'engagement effectif des dépenses, il a été procédé au rattachement sur l'exercice 2021 :

- Des dépenses effectivement engagées au titre de 2021 ;
- Des ressources permettant de couvrir d'une part l'ensemble des dépenses réalisées relatives à celui-ci et, d'autre part, la quote-part de frais de fonctionnement convenue.



Page 12 / 28



31/12/2022

En pratique, les dépenses réalisées au cours de l'exercice et dont la consommation sera effective au cours du ou des exercices suivants, telles les livraisons (significatives) de médicaments ayant eu lieu à la fin de l'exercice, sont comptabilisées en « charges constatées d'avance » (CCA) à la clôture. Et de manière symétrique pour la comptabilistion de « factures non parvenues » (dépenses ; FNP).

La part des ressources enregistrées se rattachant à des dépenses mises en œuvre au cours du ou des exercices suivants est enregistrée en « produits constatés d'avance » (PCA) à la clôture.

Dans le cadre d'un contrat de financement, si des dépenses ont été engagées en 2022 au-delà du montant initialement convenu, des « produits à recevoir » (ressources ; PAR) afférents sont comptabilisés à hauteur du montant formellement accepté par le financeur postérieurement à la clôture et avant la date d'arrté des comptes.

Au 31/12/2022, un seul contrat (en Guinée) est concerné pour un montant total de 330 Keuros.

11/ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pour tout projet et les dépenses afférentes, lors d'un audit diligenté a posteriori par le ou les bailleurs de fonds concernés, il peut s'avérer que certaines dépenses réalisées soient totalement ou partiellement remises en cause et que celles-ci ne soient pas in fine considérées comme éligibles par le ou les financeurs ; elles restent alors à la charge de l'association.

Au regard de l'historique de l'association, ce risque se révèle en pratique très limité. Depuis l'exercice 2014, vu la progression significative du volume d'activité et des contrats, l'association enregistre une provision pour risques et charges relative à cette problématique.

Pour la clôture 2022, son évaluation conduit à une provision totale d'un montant de 99.726 euros.

La provision étant de 216.177 euros au 31/12/2021, la reprise de l'exercice 2022 ressort à 116.451 euros.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (compte 1515 « Provisions pour pertes de change »), sous réserve de circonstances supprimant en tout ou partie le risque de perte.

Une provision pour perte de change au 31/12/2022 a été enregistrée pour un montant total de 265,3 K€, représentant la dotation de l'exercice 2022.

La provision pour perte de change du 31/12/2021 a été intégralement reprise en 2022 (61,0 Keuros).

12/ PCA ET PAR

Les PAR au 31/12/2022 sont constitués des éléments suivants (en euros) :

 Collecte de dons
 751.692

 Contrat de financement (Guinée)
 330.000

 Total PAR 31/12/2022
 1.081.692

Les PCA tels que mentionnés ci-avant se répartissent comme suit par pays au 31/12/2022 (en euros) :

 Burkina
 3.607.452

 RDC
 6.237.015

 Cameroun
 3.438.919

 Ethiopie

 Guinée
 2.075.401

 Mali
 2.179.142

Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 13 / 28



Mauritanie	405.532
NIGER	1.578.376
Nigéria	778.780
RCA	4.487.363
Sénégal	5.730.645
Soudan	41.723
Sud Soudan	
Tchad	6.324.039
Ukraine	2.075.164
Total PCA au 31/12/2022	38.959.551

Pour les contrats de financement qui concernent plusieurs pays, en cas de PCA, ceux-ci sont mentionnés sauf exception sur la ligne "Sénégal".

13/ FONDS DÉDIES

Pour cet exercice, aucune ressource reçue ne correspondant à la définition règlementaire des fonds dédiés, aucun mouvement de cette nature n'a été comptabilisé au 31/12/2022.

14/ TITRES ASSOCIATIFS

L'émission par l'association de titres associatifs pour un montant total de 2 millions d'euros portant intérêt à un taux ne pouvant dépasser la valeur du taux maxixmum légal prévu à l'article L.213-13 du code monétaire et financier (les "titres associatifs") a été autorisée par une délibération de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2016.

L'émission avait été réalisée en 2017 à destination d'investisseurs qualifiés. Les titres portent intérêt annuel fixe de l'émission jusqu'au remboursement, devant intervenir entre fin 2024 et fin 2025.

Ces titres sont remboursables à l'initiative de l'émetteur et constituent des créances de dernier rang conformément à l'article L.213-9 du code monétaire et financier), ils sont enregistrés dans le compte 163100 et figurent à la rubrique "Autres fonds propres" du bilan. Les intérêts courus sont présentés en "Emprunts et dettes financières divers".

15/ COTISATIONS

Le fait générateur des cotisations est leur encaissement.

16/ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les produits des subventions comptabilisés au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 sont des sommes octroyées par de financeurs publics ou institutionnels, français (CDC, Amabassade de France, etc.), européens (ECHO, etc.) ou internationaux (OMS, OFDA, UNITAID, UNCEF, etc.).

Ces subventions financent les dépenses directes et indirectes des actions et projets réalisés sur le terrain.

Par ailleurs, l'association a bénéficié d'aides à l'apprentissage (concours publics) pour 6.000 €.

17/ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie de la part de certains partenaires de contributions volontaires en nature, correspondant à des fournitures, des médicaments, des intrants nutritionnels et des équipements pour les interventions sur le terrain, ainsi que de mécénat en nature (prestations, etc.). Les comptes clos au 31/12/2022 enregistrent ces contributions volontaires dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une évaluation financière précise et exhaustive, pour des montants respectifs de 616.352 euros et 64.545 euros.

Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 14 / 28



L'association bénéficie de la participation de bénévoles. Les comptes clos au 31/12/2022 n'enregistrent pas les contributions volontaires reçues par l'association en matière de bénévolat dans la mesure où elles n'ont pu faire l'objet d'une évaluation financière.

18/ HONORAIRES CAC

En 2022, les honoraires du CAC s'elèvent à 27.264 euros TTC au titre de la mission légale de certification de l'exercice 2022.

19/ RESULTAT EXCEPTIONNEL

Pour mémoire, le résutlat exceptionnel 2021 comprenait notamment l'impact de la cession de la participation de 51% détenue dans la filiale IT4life SAS (produits = 20.000 euros et charges = 10.200 euros).

20/ EFFECTIF

L'effectif à la clôture 2022 s'élève à :

- Terrain (expatriés) : 180 salariés ;

- France : 38 ;- Sénégal : 102.

De plus, en local, les personnels sous contrat de droit national représentent environ 1.600 ETP.

21/ CAUTION DONNEE

L'association a donné une caution bancaire auprès du Crédit Coopératif :

- Date d'ouverture : 02/2018 ;

- En-cours : 16.460 €;

- Date d'échéance : 11/2026.

22/ AUTRES INFORMATIONS

Engagements de retraite

Les comptes clos au 31/12/2022 n'enregistrent pas de provisions pour les engagements au titre des retraites, et l'association n'a procédé à aucun versement auprès d'une institution de gestion de ces prestations.

Charges sociales et fiscales de certains salariés terrain

Parmi les moyens humains, pour ses opérations sur le terrain (pays d'intervention), ALIMA a recours à du personnel relevant du droit local. Conformément à la législation en vigueur dans le pays concerné, les salariés de cette catégorie de personnel doivent s'acquitter individuellement et personnellement des cotisations, taxes et autres impôts dus par rapport à la rémunération perçue.

La responsabilité de la déclaration de ces sommes et des versements afférents leur incombe.

Rémunérations versées aux dirigeants

1/ Les dispositions de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif prescrivent d'indiquer les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information ne peut pas être fournie dans la présente annexe. En effet, une seule personne étant concernée, présenter cette information reviendrait à mentionner une donnée individuelle.

2/ Dans le cadre des dispositions de l'article 261, 7-1°-d du CGI, l'association alloue à ses dirigeants une rémunération. Conformément au §180 du BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20, celle-ci est indiquée dans une annexe aux comptes.

Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 15 / 28



Régime fiscal

L'association n'est pas assujettie aux "impôts commerciaux" (TVA, IS de droit commun, CET).

Couverture de change

L'association a souscrit une couverture de change pour un montant de 7.303.243 USD couvert à 1,1497 USD pour 1 euro, dénouée en partie en 2022 et à dénouer en 2023.

Autres informations

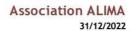
Les tableaux des pages suivantes complètent les informations indiquées ci-avant.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

	Mouvements de l'exercice	Mouvements de l'exercice	Mouvements de l'exercice		
Désignation	Valeurs brutes début exercice	Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	Valeurs brutes fin exercice	
Immobilisations incorporelles			,		
- Frais d'établissement					
- Frais de recherche et de développement					
- Donations temporaires d'usufruit					
- Concessions, brevets et droits similaires	79 026			79 026	
- Immobilisations incorporelles en cours	31 511	26 755		58 266	
- Avances et acomptes sur incorporelles					
Total	110 537	26 755		137 292	
Immobilisations corporelles			'		
- Terrains					
- Constructions					
- Installations techniques, matériel outillage industriels	886 363	61 401		947 763	
- Immobilisations corporelles en cours					
- Avances et acomptes					
Total	886 363	61 401		947 763	
Immobilisations financières					
- Participations et créances rattachées					
- Autres titres immobilisés					
- Prêts	21 963		2 745	19 218	
- Autres immobilisations financières	90 403	152 598	50 804	192 197	
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés					
Total	112 366	152 598	53 549	211 415	
Total général	1 109 266	240 754	53 549	1 296 470	







			de l'exercice		
Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Dotations	Diminutions	Amortissements fin exercice	
Immobilisations incorporelles					
- Frais d'établissement					
- Frais de recherche et de développement					
- Donations temporaires d'usufruit					
- Concessions, brevets et droits similaires	19 328	8 723		28 050	
- Immobilisations incorporelles en cours					
- Avances et acomptes sur incorporelles					
Total	19 328	8 723		28 050	
Immobilisations corporelles					
- Terrains					
- Constructions					
- Installations techniques, matériel outillage industriels	612 721	170 783		783 504	
- Immobilisations corporelles en cours					
- Avances et acomptes					
Total	612 721	170 783		783 504	
Total général	632 049	179 506		811 554	

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation		Immobilisations brutes		tissements		bilisations nettes
Au début de l'exercice	+	110 537	+	19 328	+	91 210
Réévaluation de l'exercice	+			8	+	
Investissements de l'exercice	+	26 755		9	+	26 755
Dotation de l'exercice			+	8 723		8 723
Cessions ou mises hors service			-	3		
Valeur en fin d'exercice	=	137 292	=	28 050	=	109 242

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation		obilisations brutes	Amor	tissements		obilisations nettes
Au début de l'exercice	+	886 363	+	612 721	+	273 641
Réévaluation de l'exercice	+			^	+	
Investissements de l'exercice	+	61 401			+	61 401
Dotation de l'exercice			+	170 783	-	170 783
Cessions ou mises hors service			=		-	
Valeur en fin d'exercice	=	947 763	=	783 504	=	164 259

Mouvements des immobilisations financières

Désignation		Montant
Valeur au début de l'exercice	+	112 367
Acquisitions	+	152 598
Cessions, mises hors service, ou diminutions	=	53 549
Valeur en fin d'exercice	=	211 416

Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable



31/12/2022

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	211 415
. à moins d'un an	8 235
. à plus d'un an	203 180

Dettes

Echéances des emprunts

Désignation		Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers		4 896	4 896		
	Total	4 896	4 896		

Autres informations

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts	19 218	8 235	10 983
Autres immobilisations financières	192 197		192 197
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 555 087	4 555 087	
Autres créances	36 813 321	36 813 321	
Totaux	41 579 823	41 376 643	203 180

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers	4 896	4 896		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 817 352	1 817 352		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 111 086	1 111 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30011			
Autres dettes	2 652 630	2 652 630		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	38 959 550	38 959 550		
Total	44 545 514	44 545 514		





Provisions et	t dépréciations			Asso	ciation ALIM 31/12/20
	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour	risques et charges	277 211	265 332	177 485	365 058
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
Dépréciation	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				





Compte de résultat par origine et destination

	EXERCIO	CE 2022	EXERCIC	E 2021
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2507110	2507110	2415408	2415408
1.1 Cotisations sans contrepartie	1912	1912	3 2 4 9	3 2 4 9
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	548 120	548 120	744 689	744 689
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	1 957 078	1 957 078	1 667 469	1 667 469
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	45367636		4 600 500	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC 2.1 Cotisations avec contrepartie	15 367 038		4 630 523	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	12 650 274		3 658 826	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2716764		971 697	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	53 594 308		55 067 593	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	177 485	0	318674	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	277.00		51007	
TOTAL	71 645 941	2507110	62 432 198	2415408
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	66 662 908	1754977	57767013	1 690 785
1.1 Réalisées en France			0	
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en				
France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	51 797 498	1754977	45 238 573	1 690 785
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à	14865410		12 528 440	
l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2472155	556 578	2331589	545 882
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 362 453	556 578	2 236 470	545 882
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	109 703		95119	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 095 433	195 555	2 540 060	178740
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	53 947		60 159	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	72 284 444	2507110	62 698 821	2415408
EXCEDENT OU DEFICIT	-638 503	0	-266 623	0





Compte de résultat par origine et destination

	EXERCIO	CE 2022	EXERCIC	E 2021
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU	64 545	64 545	61761	61761
PUBLIC Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	64 545	64 545	61 761	61 761
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	616352		323 354	
Prestations en nature Dons en nature	616352		0 323 354	
TOTAL	680 897	64 545	385 115	61761
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	616352	0	323 354	0
Réalisées en France Réalisées à l'étranger	616352		323 354	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	64 545	64 545	61761	61761
TOTAL	680 897	64 545	385 115	61 761



Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE EXERCICE 2021	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1754977	1690786	16907861 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2507110	2415408
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	1912	3249
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
 Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en 			- Dons manuels	548120	744 689
France					
1.2 Réalisées à l'étranger	CONTRACTOR OF STREET	The state of the s	- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	1754977	1690786	1690786 - Mécénats	1957078	1667469
 Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à 	0		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	
l'étranger	The second secon	100000000000000000000000000000000000000			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	556578	545882			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	556578	545 882			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	195555	178740			
TOTAL DES EMPLOIS	2507110	2415408	TOTAL DES RESSOURCES	2507110	2415408
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	0 DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	2507110	2415408	TOTAL	2507110	2415408





Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

61761	64545	1 TOTAL	61761	64 545	TOTAL
		1	61761	64 545	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT
	0	Dons en nature			Acontributions volontaires a La Recherche De Fonds
0 61 761	0 64545	0 Bérévolar 10 Pérévolar 10 Prestations en nature			Réalisées en France Réalisées à l'étranger
61761	64545	01 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE		_	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES
		RESSOURCES DE L'EXERCICE			EMPLOIS DE L'EXERCICE
EXERCICE 2021	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
0	0	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)			
0	0	 (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice 			
 0	0	(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public			
0	0	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)			

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0







Notes annexes au CROD et au CER

Mission Sociale (chapitre en début de l'annexe des Comptes annuels)

ALIMA est une association "loi 1901" créée en 2009. L'association intervient dans 14 pays en Afrique et en Ukraine.

L'association a pour objectif de produire des secours médicaux lors de situations d'urgences ou de catastrophes médicales en fondant son mode opératoire sur le partenariat, principalement avec des acteurs humanitaires nationaux et des instituts de recherche.

En mutualisant et en capitalisant leurs compétences, ALIMA et ses partenaires permettent l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre de bénéficiaires et contribuent à l'amélioration des pratiques de la médecine humanitaire à travers des projets de recherche opérationnelle.

La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus.

2. LE PATIENT D'ABORD

Le patient est au cœur de toute notre action. Les équipes terrains étant chaque jour en lien direct avec les patients, elles sont par conséquent au centre de tout ce que l'association fait.

Le travail des équipes qui les entourent doit avoir un seul et unique objectif : créer les conditions qui permettent au personnel en première ligne de soigner les patients de manière rapide, efficace et redevable.

RÉVOLUTIONNER LA MÉDECINE HUMANITAIRE

À travers la recherche médicale et la quête d'innovations, l'association contribue à l'amélioration de la qualité médicale dans nos projets et diffuse ses avancées au reste des praticiens humanitaires et médicaux.

L'association construit donc des preuves scientifiques, des savoirs et des modes opératoires qui permettent à ses innovations médicales d'être adoptées par d'autres.

Sa Mission Sociale est complétée par des valeurs qui sont détaillées dans sa Charte :

LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ FAIRE CONFIANCE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Compte Emploi Ressources (CER) et Compte de Résultat par Origine & Destination (CROD)

L'association fait appel public à la générosité et entre dans le champ des dispositions de la loi du 7 août 1991 et, à ce titre, doit produire des états comptables spécifiques.

Le Compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et selon les clés de répartition, les critères d'affectation approuvés par le Conseil d'Administration d'ALIMA du 26 mai 2021.

Le CER et le CROD présentent l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre <u>missions sociales</u>, <u>frais de recherche de fonds</u> et <u>frais de fonctionnement</u>. Le CER détaille également spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de <u>la générosité du public</u>.

Les notes ci-après apportent les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Il est préalablement précisé que l'association a mis en place une comptabilité analytique avec un niveau de dét<u>ail</u> nécessaire et suffisant pour construire de manière fiable le CROD et le CER.

Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 24 / 28



3. CROD - Les Emplois

Mission Sociale

Notre Mission Sociale est réalisée hors de la France, spécifiquement dans nos 14 pays d'intervention en Afrique et en Ukraine, appuyé par le siège à Paris et le bureau opérationnel de Dakar. Elle est détaillée en début d'annexe des comptes annuels.

Nos opérations dans 10 pays d'interventions sont reprises dans les Actions réalisées par l'organisme.

Dans 4 pays (Niger, Mali, Tchad, Burkina), celles-ci sont réalisées<u>conjointement</u> avec nos partenaires ONG nationales: BEFEN, AMCP, Alerte Santé, Keogo & SOS Médecin. Une part des opérations financières (dépenses) dans ces pays transitent par les comptes bancaires de nos partenaires et sont intégrées dans la comptabilité d'ALIMA. Pour cette raison, nous retrouvons ces montants dans les <u>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger</u>. ALIMA porte la responsabilité auprès des bailleurs de fonds, est récipiendaire de la totalité des fonds alloués (recettes) et est pleinement impliquée dans la conception, la mise en œuvre et le rendu de comptes de ces programmes.

Principes d'affectation des dépenses à la Mission sociale

Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations.

Ces dépenses comprennent l'intégralité de nos coûts dans nos pays d'intervention, ainsi que les coûts de nos RH opérationnelles, médicales, et de recherche, complètement dédiées à la mise en œuvre de nos opérations depuis le bureau opérationnel de Dakar.

En prenant en compte les statuts, la Charte et le Cadre Stratégique 2022, le conseil d'administration considère que font partie de la mission sociale, les actions de communication et de plaidoyer, les actions pour développer les partenariats, les actions liées à notre responsabilité environnementale.

50% des frais d'information et de communication figurent dans les missions sociales, à travers nos activités de communication opérationnelle et de plaidoyer. 40% des frais de communication sont affectés à la recherche de fonds, et le reste au fonctionnement.

Les dépenses pour missions sociales comprennent essentiellement des coûts directs (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération). Certains coûts sont répartis selon des clés de répartition qui sont détaillées plus bas. Seule la charge réellement engagée est affectée au titre de la mission sociale.

Par souci de ne pas alourdir la mission sociale de charges financières, les frais financiers sont repris en frais de fonctionnement, même ceux concernant directement les missions, à l'exception de celles portées directement par les contrats de financement des bailleurs de fonds.

Répartitions des Coûts

La très grande majorité des coûts (plus de 90%) est affectée directement à l'une des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources à partir de la comptabilité analytique. Ces coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés.

Certains coûts sont affectés selon les clés de répartition suivantes :

- Par poids financier : Pour affecter les dépenses extra salariales des RH et les activités de communication.
- Par RH: Pour affecter les frais de fonctionnement des bureaux de Dakar et de Paris.
- Par nombre de recrutements : pour affecter le Service RH et les coûts de recrutement.

Frais de recherche de fonds

Les <u>frais d'appel à la générosité du public</u>, comprennent les frais d'appel aux dons, et de toutes les activités de collecte, les frais de traitement des dons, les coûts de personnels dédiés et les coûts de communications dédiés à la collecte de fonds. Ces coûts intègrent les coûts de l'équipe de collecte basée à Paris et à Dakar. Ils reprennent également les coûts de notre bureau ALIMA USA dédié à la collecte de fonds et qui nous verse les revenus collectés durant l'année.

Les autres frais de recherche concernent le service Bailleur, respectivement à 90% pour les charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics et 10% à la recherche des autres fonds privés (Fondations, etc.).





31/12/2022

Frais de Fonctionnement

Les frais de fonctionnement reprennent les coûts de support de nos bureaux de Paris et de Dakar qui appuient à la mise en œuvre de nos opérations. Ils reprennent pour l'essentiel :

- La direction, les RH administratives et financières, les services généraux, le service d'audit interne, et la part du département RH non dédiée au recrutement des expatriés, la part de RH communication dédiée à l'institutionnel
- Les frais du bureau de Paris et de Dakar, pour la part dédiée au RH de Fonctionnement
- · Les frais de transport entre Paris et Dakar
- · Les frais de prestations informatiques, de communication, de formation et de services divers
- Les frais de dépenses associatives
- Les charges financières
- Les coûts exceptionnels et provisions.

Dotations aux Provisions et Dépréciations

Les provisions sont enregistrées dans la rubrique "dotations aux provisions". Les dotations aux amortissements qui concernent les véhicules de nos missions sont affectées à la mission sociale. Tout le reste est affecté aux frais de fonctionnement.

4. CROD - Les Ressources

Ressources Collectées auprès du Public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons de particuliers, d'entreprises, de fondations, les legs, les donations de titres¹, les produits de manifestations de collecte de fonds, la collecte provenant des membres et du réseau des comités de campagne grands donateurs, et les cotisations des membres de l'association.

Elles se répartissent dans le CROD de la manière suivante :

- Les cotisations
- Les dons manuels : dons des personnes physiques.
- Les Legs, donations et assurance-vie. (aucun ni 2021 ni en 2022)
- Les mécénats : dons des personnes morales non affectés directément à un projet.
- Autres produits.

Produits non liés à la générosité du Public

Dans cette famille nous retrouvons :

- les contributions financières : Les bailleurs privés et fondations qui financent directement des projets.
- les autres produits divers et les produits financiers.

Subventions & Autres Concours Publics

Ce poste comprend les subventions et fonds versés par l'Union Européenne, l'Etat français, les agences de l'ONU ainsi que des organisations gouvernementales étrangères.

Reports en Fonds Dédiés de l'exercice

Nous n'avons pas pour 2022 d'utilisation des fonds dédiés antérieurs, ce mécanisme comptable ne trouvant pas à s'appliquer pour ALIMA.

5. CER - Principes d'élaboration

A l'exception des informations précisant les ressources rapportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le CROD.

6. CER - Affectation des Ressources de la GP

Les ressources issues des bailleurs de fonds publics et privés qui financent directement des projets sont complètement affectées à la mission sociale pour la part des coûts directs.

En 2022, ces bailleurs ont financé en moyenne 7,8% de revenus indirects (7,4 % en 2021). Ces revenus indirects (pour 4,9 millions€) financent d'abord les frais de fonctionnement d'ALIMA et les frais de recherche de fonds, qui ne sont pas couverts par la générosité du public.

¹ Pas de legs ou de donation de titres reçus en 2022.



Page 26 / 28



La générosité du public est dédiée à 70% aux dépenses de la mission sociale.

Il a été décidé que les revenus de la recherche de fonds financent les frais de fonctionnement au même taux que le financement des frais administratifs perçus par les bailleurs privés et publics, soit 7,8% en 2022 (7,4 % en

La générosité du public couvre ensuite 22,2% des frais de recherche de fonds (22,6% en 2021). La différence est financée par nos autres produits, dont la participation des bailleurs via leur financement des frais administratifs. En 2022, ALIMA se situe encore dans une phase de montée en charge pour la partie collecte de dons et a décidé de faire porter cet investissement par ses fonds propres et non par les ressources ainsi collectées.

CER - Ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées

Au 01/01/2022, l'association ne disposait pas de ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Compte tenu, de l'excédent nul de la générosité du public et de l'absence d'investissements et de désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice, le solde au 31/12/2022 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est nul.

CER - Tableau de variations des fonds dédiés

Le mécanisme des fonds dédiés ne trouve pas à s'appliquer pour ALIMA.

CER et CROD - Contributions volontaires en nature

Elles sont explicitées dans l'annexe des comptes annuels.

CER et CROD - Tableau de variation spécifique des fonds propres Voir page suivante.



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	A l'ouverture de l'exercice	Affectation	Affectation du résultat	Audm	Augmentation	Diminution on	Diminution ou consommation	Àlaclôture	À la clôture de l'exercice
Variation des fonds propres et autres fonds propres	Montant	dont gènérosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise		-		-		-	-			
Fonds propres avec droit de reprise	•	-							٠	
Ecarts de réévaluation	-	-								,
Réserves	2 057 188	-	. 266 623				-		1 790 565	
Report à nouveau	-	-	-	-						
Excédent ou déficit de l'exercice	- 266 623	-	266 623	-		-	- 638 503		638 503	
Dotations consomptibles	-	-								
Subventions d'investissement	-	-								-
Provisions réglementées	-	-							-	-
Sous-Total Fonds propres	1 790 565						- 638 503		1 152 062	
Titres associatifs	2 000 000	•	-			,	-	-	2 000 000	-
Sous-Total Autres fonds propres	2 000 000				•			•	2 000 000	•
TOTAL	3 790 565						- 638 503		3 152 062	



